



Le **05 mai 2019**, Greenfield Park

Objet : Demande d'arbitre lors de matchs amicaux

Toutes demandes concernant les assignations des arbitres lors de matchs de tous types doivent passer par le coordonnateur à l'arbitrage. En accord avec l'association de soccer de Greenfield Park, il est strictement défendu de contacter un arbitre directement afin d'utiliser ses services. Lorsque la demande sera reçue par le coordonnateur, celui-ci aura 7 jours pour traiter la demande fait par le responsable d'équipe. Il se peut que votre demande vous soit refusée si votre match est dans un délai de moins de 7 jours.

De plus, prendre note que les tarifs chargés lors de demande des services d'un arbitre pour des matchs amicaux seront les mêmes que ceux en vigueur par l'ARSRS. Voici la réglementation pour les tarifs :

- Match amical se jouant avant le 1^{er} match de saison de l'équipe demanderesse : Tarif de la catégorie inférieur de l'équipe demanderesse. (la catégorie référence utilisée sera celle de la nouvelle saison qui débutera.)
- Match amical se jouant après le 1^{er} match de saison de l'équipe demanderesse : Tarif de votre catégorie de compétition.

Prendre note que les tarifs ne feront pas l'objet d'une négociation.

Toutes demandes doivent passer par Patrick St-Hilaire, coordonnateur à l'arbitrage à l'adresse courriel suivant : arbitre@asgpk.org

Merci de votre compréhension et collaboration.

Patrick St-Hilaire

Coordonnateur à l'arbitrage
Association de soccer de Greenfield Park
arbitre@asgpk.org